



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 8 mai 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 28 avril 2026

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL, Mme Josée ETRINGER-SEIL,
conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée : Mme Joëlle WEIS

No.: 03/2026-5

Approbation d'un compromis de vente d'une parcelle conclu avec les époux FISCHER-THEIN

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le compromis de vente signé le 22 avril 2026 entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Monsieur Marc FISCHER et Madame Astrid THEIN de Schouweiler, parties venderesses, d'autre part ;

Considérant que la vente porte sur la parcelle de terrain inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 1983/6326, lieu-dit « An de Wakelter », d'une surface de 48 ares et 50 centiares, au prix de vente fixé à 37.830 € ;

Entendu le bourgmestre expliquant que cette vente s'inscrit dans un but d'utilité publique, à savoir l'extension et le renforcement du patrimoine immobilier communal, en vue de répondre aux besoins futurs ;

Après délibération

DECIDE A SIX VOIX OUI ET DEUX VOIX NON

d'approuver le compromis de vente signé le 22 avril 2026 entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Monsieur Marc FISCHER et Madame Astrid THEIN de Schouweiler, parties venderesses, d'autre part, portant sur la parcelle de terrain inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 1983/6326, lieu-dit « An de Wakelter », d'une surface de 48 ares et 50 centiares, au prix de vente fixé à 37.830 €.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 12 mai 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal